

« **ANNEXE A** »

PRÊT D'ÉQUIPEMENT ET DE MATÉRIEL

ÉQUIPEMENTS	COÛT DE REMPLACEMENT UNITAIRE (1)	CATÉGORIES A ET G		CATÉGORIES B ET E		CATÉGORIES C, D, ET F		CATÉGORIE J	
		PÉRIODE DE RÉSERVATION (MAXIMALE)	COÛT (1)	PÉRIODE DE RÉSERVATION (MAXIMALE)	COÛT (1)	PÉRIODE DE RÉSERVATION (MAXIMALE)	COÛT (1)	PÉRIODE DE RÉSERVATION (MAXIMALE)	COÛT (1)
GROUPE 1									
Tables	250 \$	3 jours	Sans frais	3 jours	Coûts de base de 15 \$ pour 1 à 25 items et 3 \$ par tranche maximale de 10 items	N/A	N/A	3 jours	Sans frais
Chaises	40 \$								
GROUPE 2									
Marquise 10'X10'	450 \$	3 jours	Sans frais	N/A	N/A	N/A	N/A	3 jours	Sans frais
BBQ industriel	2 750 \$	3 jours	Sans frais	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
BBQ régulier	700 \$	3 jours	Sans frais	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Machine à popcorn	1 000 \$	3 jours	Sans frais	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Poubelles	100 \$	3 jours	Sans frais	N/A	N/A	N/A	N/A	3 jours	Sans frais
Bacs de recyclage	100 \$	3 jours	Sans frais	N/A	N/A	N/A	N/A	3 jours	Sans frais
Scènes mobiles 4'X4'	300 \$	3 jours	Sans frais	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Écran	225 \$	3 jours	Sans frais	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Petits cônes	50 \$	3 jours	Sans frais	N/A	N/A	N/A	N/A	3 jours	Sans frais
Gros cônes	100 \$	3 jours	Sans frais	N/A	N/A	N/A	N/A	3 jours	Sans frais
Dossards	40 \$	3 jours	Sans frais	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Barricades	50 \$	3 jours	Sans frais	N/A	N/A	N/A	N/A	3 jours	Sans frais
Génératrice sur remorque	20 000 \$	3 jours	Sans frais	N/A	N/A	N/A	N/A	3 jours	Sans frais
Génératrice Honda	5 000 \$	3 jours	Sans frais	N/A	N/A	N/A	N/A	3 jours	Sans frais
Installation du tapis de sécurité – École du Sommet	N/A	Demande doit être faite un minimum de 14 jours à l'avance	1 500 \$ le samedi 1 900 \$ le dimanche	Demande doit être faite un minimum de 14 jours à l'avance	1 500 \$ le samedi 1 900 \$ le dimanche	Demande doit être faite un minimum de 14 jours à l'avance	1 500 \$ le samedi 1 900 \$ le dimanche	Demande doit être faite un minimum de 14 jours à l'avance	1 500 \$ le samedi 1 900 \$ le dimanche

LÉGENDE :

CATÉGORIE A : Organisme à but non lucratif reconnu par la Municipalité ou directement associé à la Municipalité par corporation.

CATÉGORIE B : Associations de lacs ou de chemins du territoire de la Municipalité.

CATÉGORIE C : Toute personne ou organisme offrant un cours ou une formation en collaboration avec la Municipalité, qui est destinée à l'ensemble des citoyens de la Municipalité.

CATÉGORIE D : Tout contribuable ou individu ayant son domicile principal sur le territoire de la Municipalité.

CATÉGORIE E : Tout autre organisme à but non lucratif non reconnu par la Municipalité.

CATÉGORIE F : Tout organisme ou individu offrant des activités à but lucratif et tout individu non-résident de la Municipalité de Val-des-Monts.

CATÉGORIE G : Toute municipalité, gouvernement provincial et fédéral.

CATÉGORIE H : Artistes résidents de Val-des-Monts
CATÉGORIE I : Artistes non-résidents de Val-des-Monts.
CATÉGORIE J : Tous événements spéciaux, et toutes activités à caractère touristique (salon d'exposition, foire, etc.).

(1) : Taxe sur les produits et services (TPS) et taxe de vente du Québec (TVQ) en sus moins les remboursements de taxes que reçoit la Municipalité.

NOTE : Pour les fins du présent règlement, les fins de semaine et les jours fériés seront considérés comme l'équivalent d'une journée de location.

« **ANNEXE B** »
LOCATION DES INFRASTRUCTURES

INFRASTRUCTURES	CATÉGORIES A ET J	CATÉGORIES B ET E	CATÉGORIE C	CATÉGORIE D	CATÉGORIE F	CATÉGORIE G	CATÉGORIE H	CATÉGORIE I
	TARIF (1)	TARIF (1)	TARIF (1)	TARIF (1)	TARIF (1)	TARIF (1)	TARIF (1)	TARIF (1)
SERVICE D’APPARITEUR(S)								
Frais pour service d’appareteur(s)	75 \$/heure	75 \$/heure	75 \$/heure	75 \$/heure	75 \$/heure	75 \$/heure	75 \$/heure	75 \$/heure
Frais d’ouverture et de fermeture du local par un appareteur (2 heures)	150 \$	150 \$	150 \$	150 \$	150 \$	150 \$	150 \$	150 \$
Frais de préparation de la salle (comprend entre autres, montage et démontage de tables et chaises et l’ouverture et la fermeture du local) – (3 heures)	225 \$	225 \$	225 \$	225 \$	225 \$	225 \$	225 \$	225 \$
SALLES COMMUNAUTAIRES								
Salle communautaire du parc Thibault avec cuisine	Sans frais	7,75 \$/heure	33,75 \$ frais fixe + 7,75 \$/heure	33,75 \$ frais fixe + 15,75 \$/heure	33,75 \$ frais fixe + 46 \$/heure	33,75 \$ frais fixe + 24,75 \$/heure	N/A	N/A
Édifce J.-A. Perkins Salle Marcel-Périard	Sans frais	5,75 \$/heure	33,75 \$ frais fixe + 5,75 \$/heure	33,75 \$ frais fixe + 12,00 \$/heure	33,75 \$ frais fixe + 33,75 \$/heure	33,75 \$ frais fixe + 16,75 \$/heure	N/A	N/A
Salle de réunion du parc Thibault	Sans frais	4,00 \$/heure	33,75 \$ frais fixe + 4,00 \$/heure	33,75 \$ frais fixe + 7,75 \$/heure	33,75 \$ frais fixe + 24,75 \$/heure	33,75 frais fixe + 12,00 \$/heure	N/A	N/A
Édifce J.-A. Perkins Grande salle avec cuisine	Sans frais	7,75 \$/heure	33,75 \$ frais fixe + 7,75 \$/heure	33,75 \$ frais fixe + 15,75 \$/heure	33,75 \$ frais fixe +46 \$/heure	33,75 \$ frais fixe + 24,75 \$/heure	N/A	N/A

INFRASTRUCTURES	CATÉGORIES A ET J	CATÉGORIES B ET E	CATÉGORIE C	CATÉGORIE D	CATÉGORIE F	CATÉGORIE G	CATÉGORIE H	CATÉGORIE I
	TARIF (I)	TARIF (I)	TARIF (I)	TARIF (I)	COÛT PLUS TAXES (I)	TARIF QUOTIDIEN (I)	TARIF (I)	TARIF (I)
Édifce Curé A.-Allard Salle de réunion	Sans frais	3,75 \$/heure	33,75 \$ frais fixe + 4,00 \$/heure	33,75 \$ frais fixe + 7,75 \$/heure	33,75 \$ frais fixe + 24,75 \$/heure	33,75 \$ frais fixe + 12,00 \$/heure	N/A	N/A
Édifce Curé A.-Allard Galerie d’exposition	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	Sans frais	150 \$ / semaine
Salle du Conseil de l’Hôtel de ville	Sans frais	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
École du Sommet Gymnase	Sans frais	7,75 \$/heure	33,75 \$ frais fixe + 7,75 \$/heure <u>Congé férié</u> 50,00 \$ frais fixes + 7,75 \$ / heure	33,75 \$ frais fixe + 15,75 \$/heure <u>Congé férié</u> 50,00 \$ frais fixes + 15,75 \$/heure	33,75 \$ frais fixe + 46,00 \$/heure <u>Congé férié</u> 50,00 \$ frais fixes + 46,00 \$/heure	33,75 \$ frais fixe + 24,75 \$/heure <u>Congé férié</u> 50,00 \$ frais fixes + 24,75 \$/heure	N/A	N/A
École du Sommet Salle polyvalente	Sans frais	7,75 \$/heure	33,75 \$ frais fixe + 7,75 \$/heure <u>Congé férié</u> 50,00 \$ frais fixes + 7,75 \$ / heure	33,75 \$ frais fixe + 15,75 \$/heure <u>Congé férié</u> 50,00 \$ frais fixes + 15,75 \$/heure	33,75 \$ frais fixe + 46,00 \$/heure <u>Congé férié</u> 50,00 \$ frais fixes + 46,00 \$/heure	33,75 \$ frais fixe + 24,75 \$/heure <u>Congé férié</u> 50,00 \$ frais fixes + 24,75 \$/heure	N/A	N/A
École du Sommet Salle du service de garde	Sans frais	7,75 \$/heure	33,75 \$ frais fixe + 7,75 \$/heure <u>Congé férié</u> 50,00 \$ frais fixes + 7,75 \$ / heure	33,75 \$ frais fixe + 15,75 \$/heure <u>Congé férié</u> 50,00 \$ frais fixes + 15,75 \$/heure	33,75 \$ frais fixe + 46,00 \$/heure <u>Congé férié</u> 50,00 \$ frais fixes + 46,00 \$/heure	33,75 \$ frais fixe + 24,75 \$/heure <u>Congé férié</u> 50,00 \$ frais fixes + 24,75 \$/heure	N/A	N/A
École de la Colline Gymnase	Sans frais	5,75 \$/heure	33,75 \$ frais fixe + 5,75 \$/heure <u>Congé férié</u> 50,00 \$ frais fixes + 5,75 \$/heure	33,75 \$ frais fixe + 11,00 \$/heure <u>Congé férié</u> 50,00 \$ frais fixes + 11,00 \$/heure	33,75 \$ frais fixe + 33,75 \$ /heure <u>Congé férié</u> 50,00 \$ frais fixes + 33,75 \$/heure	33,75 \$ frais fixe + 16,75 \$/heure <u>Congé férié</u> 50,00 \$ frais fixes + 16,75 \$/heure	N/A	N/A
École l’Équipage Palestre	Sans frais	5,75 \$/heure	33,75 \$ frais fixe + 5,75 \$/heure <u>Congé férié</u> 50,00 \$ frais fixes + 5,75 \$/heure	33,75 \$ frais fixe + 11,00 \$/heure <u>Congé férié</u> 50,00 \$ frais fixes + 11,00 \$/heure	33,75 \$ frais fixe + 33,75 \$ /heure <u>Congé férié</u> 50,00 \$ frais fixes + 33,75 \$/heure	33,75 \$ frais fixe + 16,75 \$/heure <u>Congé férié</u> 50,00 \$ frais fixes + 16,75 \$/heure	N/A	N/A
École l’Équipage Gymnase	Sans frais	7,75 \$/heure	33,75 \$ frais fixe + 7,75 \$/heure <u>Congé férié</u> 50,00 \$ frais fixes + 7,75 \$ / heure	33,75 \$ frais fixe + 15,75 \$/heure <u>Congé férié</u> 50,00 \$ frais fixes + 15,75 \$/heure	33,75 \$ frais fixe + 46,00 \$/heure <u>Congé férié</u> 50,00 \$ frais fixes + 46,00 \$/heure	33,75 \$ frais fixe + 24,75 \$/heure <u>Congé férié</u> 50,00 \$ frais fixes + 24,75 \$/heure	N/A	N/A

École l'Équipage Salle communautaire	Sans frais	7,75 \$/heure	33,75 \$ frais fixe + 7,75 \$/heure Congé férié 50,00 \$ frais fixes + 7,75 \$ / heure	33,75 \$ frais fixe + 15,75 \$/heure Congé férié 50,00 \$ frais fixes + 15,75 \$/heure	33,75 \$ frais fixe + 46,00 \$/heure Congé férié 50,00 \$ frais fixes + 46,00 \$/heure	33,75 \$ frais fixe + 24,75 \$/heure Congé férié 50,00 \$ frais fixes + 24,75 \$/heure	N/A	N/A
Salle communautaire de la Villa St-Louis - de France (2)	Sans frais	5,75 \$/heure	33,75 \$ frais fixe + 5,75 \$/heure	33,75 \$ frais fixe + 12,00 \$/heure	33,75 \$ frais fixe + 33,75 \$/heure	33,75 \$ frais fixe + 16,75 \$/heure	N/A	N/A
PARCS								
Plateaux sportifs extérieurs (3) et (4)	Sans frais	6,75 \$/heure	33,75 \$ frais fixe + 6,75 \$/heure	33,75 \$ frais fixe + 13,75 \$/heure	33,75 \$ frais fixe + 40,00 \$/heure	33,75 \$ frais fixe + 20,00 \$/heure	N/A	N/A

LÉGENDE :

- CATÉGORIE A : Organisme à but non lucratif reconnu par la Municipalité ou directement associé à la Municipalité par corporation.
- CATÉGORIE B : Associations de lacs ou de chemins du territoire de la Municipalité.
- CATÉGORIE C : Toute personne ou organisme offrant un cours ou une formation en collaboration avec la Municipalité, qui est destinée à l'ensemble des citoyens de la Municipalité.
- CATÉGORIE D : Tout contribuable ou individu ayant son domicile principal sur le territoire de la Municipalité. (5)
- CATÉGORIE E : Tout autre organisme à but non lucratif non reconnu par la Municipalité.
- CATÉGORIE F : Tout organisme ou individu offrant des activités à but lucratif et tout individu non-résident de la Municipalité de Val-des-Monts.
- CATÉGORIE G : Toute municipalité, gouvernement provincial et fédéral.
- CATÉGORIE H : Artistes résidents de Val-des-Monts
- CATÉGORIE I : Artistes non-résidents de Val-des-Monts.
- CATÉGORIE J : Tous événements spéciaux, et toutes activités à caractère touristique (salon d'exposition, foire, etc.).

- (1) : Taxe sur les produits et services (TPS) et taxe de vente du Québec (TVQ) en sus.
- (2) : Des frais supplémentaires pourront être ajoutés pour réserver la cuisine.
- (3) : Aucun équipement, tel que but, ligne, bâton, etc. n'est fourni par la Municipalité.
- (4) : Des frais supplémentaires seront exigés si lors d'une réservation (par exemple un tournoi) la Municipalité doit intervenir et demander la vidange ou l'ajout de toilettes chimiques supplémentaires. Les coûts réels engendrés, dont les heures du personnel de la Municipalité, seront facturés au locataire. Il est aussi possible de convenir à l'avance avec la Municipalité de l'ajout de toilettes chimiques supplémentaires au coût de 175 \$ par toilette régulière par semaine ou au coût de 290 \$ par toilette pour personne à mobilité réduite par semaine.
- (5) : Seuls les frais de préparation de salle seront chargés pour les funérailles d'une personne appartenant à cette catégorie.

« ANNEXE C »

SERVICE DES LOISIRS,
DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

SERVICE À LA BIBLIOTHÈQUE	
DESCRIPTION	COÛT
1. Abonnement a) Résident ou contribuable de Val-des-Monts seulement b) Non-résident	Gratuit Frais annuels : ➤ Famille : 30 \$ et 2 \$ par carte (famille de 4 et plus résidant à la même adresse) ➤ Adulte : 20 \$ et 2 \$ par carte ➤ Enfant (17 ans et moins) : 10 \$ et 2 \$ par carte
2. Remplacement d'une carte d'abonné	2 \$
3. Location a) Instrument de musique b) Raquettes c) Tous les autres types de documents	Un dépôt de 20 \$ est exigé au moment de la location, mais remis à l'usager lors du retour Gratuit
4. Accès Internet et utilisation des postes informatiques	Gratuit
5. Frais d'impression (8½ X 11 et 8½ X 14) a) Noir et blanc b) Couleur	0,48 \$ la page (1) 0,70 \$ la page (1)
6. Frais pour le remplacement des bris et des pertes des documents (volumes) et/ou autres biens culturels	
a) <u>Adultes</u> 1. Documentaires 2. Romans 3. Bandes dessinées	48,28 \$/unité 47,52 \$/unité 48,02 \$/unité
b) <u>Jeunes</u> 1. Albums 2. Documentaires 3. Romans 4. Bandes dessinées	35,79 \$/unité 37,54 \$/unité 35,15 \$/unité 35,80 \$/unité
c) Documentaires et romans format de poche	27,31 \$/unité
d) Volumes en gros caractères	65,98 \$/unité
e) Livres audio	56,52 \$/unité
f) Cartes musées	25 \$/unité

g) Jeux de société h) Instrument de musique i) Raquettes	Si le bien est perdu ou non rapporté, le coût total du bien en question sera facturé à l'utilisateur emprunteur Si le bien est abîmé ou que des pièces sont manquantes, les frais à payer seront évalués par la personne responsable, en fonction de la valeur d'achat du bien en question et de l'importance des bris et/ou pertes (2)
---	---

SERVICE DE LOCATION – EMBARCATIONS NAUTIQUES				
EMBARCATION	DURÉE DE LOCATION	RÉSIDENT OU CONTRIBUABLE (1)	NON-RÉSIDENT (1)	FRAIS DE RETARD (1)
Planche à pagaie	1 heure 2 heures	6,30 \$ 12,61 \$	18,70 \$ 37,40 \$	3,70 \$ par tranche de 10 minutes
Kayak Solo	1 heure 2 heures	6,30 \$ 12,61 \$	18,70 \$ 37,40 \$	3,70 \$ par tranche de 10 minutes
Kayak Tandem	1 heure 2 heures	12,61 \$ 25,22 \$	37,62 \$ 58,92 \$	3,70 \$ par tranche de 10 minutes
Canot	1 heure 2 heures	12,61 \$ 25,22 \$	37,62 \$ 58,92 \$	3,70 \$ par tranche de 10 minutes

Le coût de location inclut le prêt des vestes de flottaison individuelles, des pagaies ou avirons et d'une trousse de sécurité nautique homologuée.

Durée de location : Maximum de 2 heures

(1) :Taxe sur les produits et services (TPS) et taxe de vente du Québec (TVQ) en sus.

(2) : Taxe sur les produits et services (TPS) et taxe de vente du Québec (TVQ) en sus moins les remboursements de taxes que reçoit la Municipalité.

« ANNEXE D »

SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

NOTE : Il est à noter qu'en cas de non-concordance de ce règlement de tarification et ceux relatifs à la réglementation d'urbanisme, que les tarifs et les taux indiqués aux règlements d'urbanisme de la Municipalité prévalent.

DESCRIPTION	COÛT
1. Demande de changement à un nom de voie de circulation (R-616-06)	1 025 \$ Les frais sont répartis comme suit : 1. Étude de la demande : 205 \$ 2. Procédure de modification : 820 \$ Dans le cas d'un refus de la demande, le montant lié à la procédure de modification est remboursable
2. Demande de changement d'une adresse civique (R-594-06)	500 \$ Les frais sont répartis comme suit : 1. Étude de la demande : 150 \$ 2. Procédure de modification : 350 \$ Dans le cas d'un refus de la demande, le montant lié à la procédure de modification est remboursable
3. Demande de modification à la réglementation d'urbanisme ou autres règlements qui relèvent du service de l'Environnement et de l'Urbanisme	Tarifs selon le règlement relatif aux permis et certificats en vigueur
4. Demande dans le cadre de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) 4.1 Frais de services professionnels pour étude et documents préparés par un expert dans le cas d'une demande d'exclusion de la zone agricole	Étude de la demande : 410 \$ (non remboursable) Tous les coûts sont imputables au requérant
5. Copie du règlement d'urbanisme (format électronique)	0,48 \$ la page, maximum 35 \$ (1)
6. Copie d'un plan de zonage (format électronique)	4,85 \$ (1)

ANNEXE « D » - SUITE	
DESCRIPTION	COÛT
7. Équipements à compostage a) Bac de compostage (unité noire) b) Bac de comptoir c) Aérateur d) Biodigester (unité verte) e) Foodcycler FC-30 (unité de compostage intérieure) f) Foodcycler FC-100 (unité de compostage intérieure) g) Ensemble de filtre rechargeable h) Charbon en sac ou vrac i) Bac récupérateur de pluie j) Sachet pour biodigester	40,00 \$ (livraison incluse) 4,00 \$ 16,00 \$ Pour les nouvelles constructions, les nouveaux logements ou l'ajout de logements supplémentaires, les coûts du bac à compostage, du bac de comptoir ainsi que de l'aérateur sont intégrés au coût de la demande de permis. 80,00 \$ 150 \$ par appareil pour les résidents et/ou contribuable 275 \$ par appareil pour les résidents et/ou contribuable 25 \$ par ensemble pour les résidents et/ou contribuable 30 \$ par boîte de 4 sachets pour les résidents et/ou contribuable 70 \$ 10 \$
8. Demande dans le cadre du règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.)	Tarifs selon le règlement relatif aux permis et certificats en vigueur
9. Demande en lien avec l'acquisition d'une terre publique	Étude de la demande : 307,50 \$ (non remboursable)
10. Demande de dérogation mineure	Tarif selon le règlement relatif aux dérogations mineures de la Municipalité de Val-des-Monts en vigueur
11. Demande de permis et certificats	Tarifs selon le règlement relatif aux permis et certificats en vigueur
12. Systèmes septiques tertiaires (désinfection par rayonnement ultraviolet)	Lorsque le propriétaire ou l'occupant ne permet pas d'effectuer l'entretien lors de la première visite et qu'une visite supplémentaire est nécessaire, lorsque des pièces et matériaux sont requis, lorsque des analyses d'effluent supplémentaires sont requises par la Municipalité ou par la personne désignée, ou lorsqu'une visite d'inspection ou de suivi est jugée requise par l'officier responsable, des frais sont facturés par la Municipalité, directement au propriétaire. Ces tarifs sont établis en fonction des dépenses réelles engagées par la Municipalité.

(1) :Taxe sur les produits et services (TPS) et taxe de vente du Québec (TVQ) en sus.

« **ANNEXE E** »

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

LISTE DES SERVICES TARIFIABLES	
DESCRIPTION	COÛT
1. Service requis lors d'événements spéciaux ou entraide sans protocole d'entente a) Véhicules b) Personnel	Toute demande doit être adressée par écrit à la Direction générale de la Municipalité 1 127 \$ de l'heure pour les autopompes incluant un officier et trois pompiers pour la première heure et 845 \$ pour les heures suivantes 845 \$ de l'heure pour les autopompes incluant un officier et un pompier pour la première heure et 745 \$ pour les heures suivantes 359 \$ de l'heure pour les véhicules de liaison incluant un chauffeur Coûts réels des salaires, des repas, matériel et autres coûts par pompier avec un minimum de 3 heures
2. Incendie et accident d'un véhicule Ce tarif s'applique aux propriétaires de véhicules qui ne sont pas des résidents ou des contribuables de la Municipalité Pour tous les types de véhicules	1 127 \$ (1)
3. Déversement : a) Véhicules b) Personnel	666 \$ de l'heure pour les autopompes et 282 \$ de l'heure pour les véhicules de liaison Coûts réels des salaires, des repas, matériel et autres coûts, par pompier avec un minimum de 3 heures (1) et (2)
4 Utilisation ou déplacement des pinces de décarcération Ce tarif s'applique dans des cas où un organisme public ne défraye pas les coûts des opérations	Selon le tarif décrété par la Société d'assurance automobile du Québec
5. Permis a) Permis pour brûlage - Durée de 7 jours b) Permis pyrotechnique avec inspection du site obligatoire	20 \$ du permis (3) 30 \$ du permis
6. Remplissage de cylindres d'air (APRIA) pour les services incendie des autres municipalités et villes - Les cylindres doivent avoir été inspectés selon les normes en vigueur	5 \$ par cylindre 2 216 lbs/ po2 (APRIA) 20 \$ par cylindre 4 500 lbs/po2 (CASCADE) 15 \$ par cylindre 4 500 lbs/po2 (APRIA) 45 \$ par cylindre 6 000 lbs/po2 (CASCADE)

(1) : Taxe sur les produits et services (TPS) et taxe de vente du Québec (TVQ) en sus.

(2) : Ces tarifs sont calculés à compter du départ de la caserne jusqu'à la remise en service des équipements.

(3) : Concernant les exclusions des tarifs, ou des frais pour les organismes à but non lucratif reconnus par la Municipalité et œuvrant uniquement sur le territoire de la Municipalité, l'application sera déterminée à la discrétion de la Municipalité après étude de l'évènement.

« ANNEXE F »

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

1. MACHINERIE ET ÉQUIPEMENTS « CATÉGORIE F SEULEMENT »	
DESCRIPTION	TAUX HORAIRE AVEC OPÉRATEUR
Chargeur (1,0 @ 2,6 m³)	133 \$
Niveleuse	169 \$
Excavatrice sur chenilles	164\$
Tondeuse manuelle	36 \$
Camions 10 roues	
a) Camion avec benne	97 \$
b) Camion avec épandeuse	108 \$
c) Camion avec équipement à neige	118\$
d) Camion avec équipement à déglacer « Steamer » à ponceaux (non garanti)	113 \$
e) Balai de rues et trottoirs	133 \$
f) Déneigement, stationnement	62 \$
Catégories A et B	62 \$ du stationnement et de l'enlèvement (1)
Catégories C, D et E	124 \$ du stationnement et de l'enlèvement (1)
Pour tout équipement ou fourniture requis pour effectuer les travaux pour lequel la Municipalité doit mandater un entrepreneur ou acheter des matériaux (exemple : fardier, rétrocaveuse, etc.)	Le prix coûtant plus 15 %
2. AUTORISATION DE TRANSPORT LOURD	
DESCRIPTION	COÛT
« S'applique dans le cas de chemins municipaux seulement »	
Pour transport d'équipements extrêmement lourds ou déménagement de maison	103 \$ par événement + les coûts de réparation des dommages et taux horaires des employés
3. CIRCULATION	
Les rues sont utilisées à l'occasion d'une fête de quartier ou encore pour l'exécution de travaux par un résident, etc.	103 \$ par jour par rue

« ANNEXE F » – SUITE

4. AUTRES COÛTS

DESCRIPTION	COÛT
a) Déplacement de luminaires et poteaux	Coûts réels des travaux + 15 % (1)
b) Dommages à la propriété municipale et des chemins municipaux	Coûts directs incluant la main-d'œuvre, matériaux, véhicules + 15 % (1)
c) Enlèvement de la neige sur les chemins privés « En cas d'urgence seulement »	Coûts réels des travaux + 15 % (1)
d) Demande d'autorisation d'empiètement dans l'emprise municipale Pour installation ou construction de quelque nature que ce soit	128 \$ par demande
e) Bac roulant pour les ordures ménagères - 240 litres - 360 litres	110 \$ (inclus les frais de livraison) Pour les nouvelles constructions, nouveaux logements ou l'ajout de logement supplémentaire, le coût du bac est intégré dans le coût de la demande de permis. 120 \$ (inclus les frais de livraison) Bacs de remplacement seulement
f) Biens mis sur le carreau lors d'expulsion par un huissier ou empiètement sur l'emprise d'un chemin municipal	Coûts réels de location et de la main-d'œuvre pour enlever, entreposer ou éliminer (s'il y a lieu) lesdits biens + 15 %
g) Plaquette d'identification de numéro civique	50 \$ (inclus la fourniture et l'installation) Lors d'une demande pour nouveau bâtiment, ce coût est inclus dans le prix de la demande de permis. Payable au comptoir du service des Finances lors d'un remplacement ou de tout autre motif ne nécessitant pas l'achat d'un permis pour nouveau bâtiment.
5. PERMIS – ENTRÉE CHARRETIÈRE ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURE ROUTIÈRE	
a) Permis d'accès - Entrée charretière et ponceaux S'applique pour l'installation par le requérant d'un accès privé à partir d'un chemin municipal (Référence : règlement numéro 618-07)	30 \$ par accès Les frais d'inspection sont inclus
b) Permis Construction - Réfection - Amélioration d'une route (Référence : règlement numéro 764-15) Valable pour une période de 2 ans	250 \$ Note : Tel que stipulé à l'article 3.2.2 du règlement 764-15, les frais applicables sont ceux décrits au règlement sur la Tarification applicable pour des biens et services ou activités, offerts par la Municipalité de Val-des-Monts portant le numéro 733-12, ses abrogations et amendements.

« ANNEXE F » - SUITE	
DESCRIPTION	COÛT
c) Permis Construction - Réfection – Amélioration d’un pont ou d’un ouvrage d’art (Référence : règlement numéro 764-15) Valide pour une période de 2 ans	250 \$ Note : Tel que stipulé à l’article 3.2.2 du règlement 764-15, les frais applicables sont ceux décrits au règlement sur la Tarification applicable pour des biens et services ou activités, offerts par la Municipalité de Val-des-Monts portant le numéro 733-12, ses abrogations et amendements.
d) Renouvellement de permis (Référence : règlement numéro 764-15)	100 \$ Note : Tel que stipulé à l’article 3.2.2 du règlement 764-15, les frais applicables sont ceux décrits au règlement sur la Tarification applicable pour des biens et services ou activités, offerts par la Municipalité de Val-des-Monts portant le numéro 733-12, ses abrogations et amendements.
e) Demande de municipalisation (Référence : règlement numéro 764-15)	200 \$ Note : Tel que stipulé à l’article 5.2 du règlement 764-15, les frais applicables sont ceux décrits au règlement sur la Tarification applicable pour des biens et services ou activités, offerts par la Municipalité de Val-des-Monts portant le numéro 763-14, ses abrogations et amendements.
f) Frais de gestion et d’administration pour la prise en charge de la planification et la réalisation des travaux de réfection et/ou d’amélioration d’une infrastructure routière en vue de sa municipalisation (Référence : règlement numéro 764-15)	1 000 \$ plus les frais relatifs à l’émission d’un permis de construction d’infrastructure routière

- Catégorie A : Organisme à but non lucratif reconnu par la Municipalité ou directement associé à la Municipalité par corporation.
- Catégorie B : Toute personne ou organisme offrant un cours ou une formation en collaboration avec la Municipalité.
- Catégorie C : Tout contribuable ou individu ayant son domicile principal sur le territoire de la Municipalité.
- Catégorie D : Tout autre organisme à but non lucratif non reconnu par la Municipalité.
- Catégorie E : Tout organisme ou individu offrant des activités à but lucratif.
- Catégorie F : Toute municipalité, gouvernement provincial et fédéral.
- Catégorie G : Tout événement spécial et toute activité à caractère touristique (salon d’exposition, foire, etc.).
- (1) : Taxe sur les produits et services (TPS) et taxe de vente du Québec (TVQ) en sus.

« ANNEXE G »

SERVICES ADMINISTRATIFS

TARIFICATION POUR LA DÉLIVRANCE DE DIVERS DOCUMENTS		
DESCRIPTION	COÛT	EXCLUSION
1. Carte routière	Gratuite	
2. Documents relatifs à un appel d'offres public : a) 1 à 5 pages b) 5 à 10 pages c) 10 pages et plus	5 \$ non remboursable (1) 10 \$ non remboursable (1) 25 \$ non remboursable (1)	Par invitation = aucun frais Par invitation = aucun frais Par invitation = aucun frais
3. Copie du budget	3,90 \$ (1)	
4. Copie du rapport financier	3,90 \$ (1)	
5. Confirmation ou certificat de taxes foncières (en personne ou demande écrite au préalable avec paiement)	15,50 \$ par confirmation de taxes ou d'évaluation et par année (1)	
6. Consultation sur le Portail de données immobilières <u>Coût par consultation</u> a) Relevé de taxes (spécialistes de l'immobilier autorisés) • CUBF 1 (catégorie résidentielle) • CUBF 2 à 9 (autres catégories) b) Rôle de taxation • CUBF 1 (catégorie résidentielle) • CUBF 2 à 9 (autres catégories) c) Rôle d'évaluation • CUBF 1 (catégorie résidentielle) • CUBF 2 à 9 (autres catégories) Frais d'ouverture de dossier pour accès professionnel Droit de consultation annuel Note : CUBF = Codes d'utilisation des biens-fonds des unités d'évaluation foncière. Les prix indiqués sur le Portail de données immobilières de PG Solutions sont sujets à changements sans préavis.	148,50 \$ (1) 185,50 \$ (1) 18,00 \$ (1) 22,75 \$ (1) 5,50 \$ (1) 6,75 \$ (1) 50,00 \$ (1) 50,00 \$ (1)	
7. Envoi de documents municipaux par télécopieur ou par courriel	3,50 \$ + 0,48 \$ la page, le tout devant être payé avant l'envoi (1)	

ANNEXE « G » - SUITE		
DESCRIPTION	COÛT	
8. État des taxes et historique des taxes municipales « année courante et antérieure » (en personne ou demande écrite au préalable avec paiement)	0,56 \$ la page (1)	Propriétaires et créanciers hypothécaires
9. Recherche et formulation de rapports financiers et autres suite à une demande d'une personne pour toutes fins	33,00 \$/heure (1)	Sauf en cas d'erreurs de la Municipalité
10. Frais pour chèques retournés	45 \$	
11. Plan triennal d'immobilisation	3,90 \$ (1)	
12. Discours du Maire sur le budget	3,90 \$ (1)	
13. Discours du Maire sur la situation financière	3,90 \$ (1)	
14. Copie d'une requête ou d'un règlement	0,48 \$ la page, maximum 35 \$ (1)	
15. Procès-verbaux du Conseil (support papier)	0,48 \$ la page (1)	
16. Procès-verbaux du Comité plénier (support papier)	0,48 \$ la page (1)	
17. Étiquettes d'adressage :		
a) Sur papier	0,48 \$ la page (1)	
b) Sur étiquettes	0,12 \$ l'étiquette (1)	
18. Photocopies pour organismes - Catégories A, B et C		
a) Noir et blanc	0,02 \$ la page (1)	
b) Couleur	0,10 \$ la page (1)	
19. Photocopies pour toute autre personne ou autre organisme (noir et blanc)	0,48 \$ la page (1)	
a) 8½ X 11 (couleur)	0,70 \$ la page (1)	
b) 8½ X 14 (couleur)	0,70 \$ la page (1)	
c) 11 X 17 (couleur)	1,50 \$ la page (1)	
20. Télécopieur	3 \$ par envoi (appel local et appel interurbain) (1) 4 \$ par envoi (appel international) (1) 2 \$ par réception + 0,48 \$ la page (1)	
21. Rapport d'accident, d'événement et d'incendie	19,50 \$ (1)	
22. Épinglettes (transport inclus)	6,00 \$ (1)	
23. Drapeau de Val-des-Monts Dimension 3' x 6' (transport inclus)	130,00 \$ (1)	

ANNEXE « G » - SUITE	
DESCRIPTION	COÛT
24. Mariage civil ou union civile (les tarifs sont ceux prescrits sur le site Internet du Ministère de la Justice.	
a) À l'hôtel de ville (par le maire ou un représentant de la municipalité)	324,00 \$ (taxes applicables en sus)
b) À l'extérieur de l'hôtel de ville (par le maire ou un représentant de la municipalité)	431,00 \$ (taxes applicables en sus)
Les tarifs seront indexés au 1^{er} janvier de chaque année.	

Catégorie A : Organisme à but non lucratif reconnu par la Municipalité ou directement associé à la Municipalité par corporation.

Catégorie B : Toute personne ou organisme offrant un cours ou une formation en collaboration avec la Municipalité qui est destiné à l'ensemble des citoyens de la Municipalité.

(1) : Taxe sur les produits et services (TPS) et taxe de vente du Québec (TVQ) en sus.

« ANNEXE H »

ANIMAUX

TARIFICATION		
DESCRIPTION	COÛT	EXCLUSION
1. Licence annuelle Chiens exemptés : a) Un chien dont une personne a besoin pour l'assister et qui fait l'objet d'un certificat valide attestant qu'il a été dressé à cette fin par un organisme professionnel de dressage de chiens d'assistance. b) Un chien d'une équipe cynophile au sein d'un corps de police. c) Un chien utilisé dans le cadre des activités du titulaire d'un permis délivré en vertu de la Loi sur la sécurité privée (chapitre S-3.5). d) Un chien utilisé dans le cadre des activités d'un agent de protection de la faune.	20 \$	
2. Remplacement d'une licence	5 \$	
3. Les frais de garde (lorsqu'un animal errant / perdu est amené au refuge et réclamé par son propriétaire Note : Sommes payables et qui sont la propriété de la S.P.C.A.)	21,50 \$/jour ou fraction de jour	
4. Les frais de transport d'un animal	245 \$/déplacement	
5. Traitement de dossiers de morsures / chiens potentiellement dangereux a) Frais d'ouverture de dossier b) Déplacement pour saisie du chien mordeur (aller-retour par camion) c) Honoraires pour intervention d) Frais de pension (pour la durée des procédures) e) Évaluation comportementale f) Frais d'abandon g) Euthanasie (à l'externe) (inclus le transport et la disposition de corps en crémation collective)	100 \$ 145 \$ 100 \$/heure 16 \$/jour par animal + ou – 500 \$ 35 \$/animal 280 \$	